

N° 22/CA/01/01

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Service des Campings Municipaux

Séance du 13 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize janvier, à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire en qualité de représentant de la commune.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, Mme ARNOUX,
M. CALAS, M. MERIEAU,

Collège de socioprofessionnels : M. LARY,

Absent(es) : M. DORLEANS, Mme DUMAS,

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Madame Joëlle ARNOUX

Objet n° 1 : Election du Président et du Vice-président

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération N°21/CM/11/005 relative à la transformation de l'EPIC « Office de Tourisme » en EPIC « Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vu la délibération du Comité de Direction N°21/CD/11/024 relative à la transformation de l'EPIC « Office de Tourisme » en EPIC « Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vu la délibération du Comité de Direction N°21/CD/11/025 en date du 26 novembre 2021 relative à la désignation des représentants de la ville au sein du Conseil d'administration de l'EPIC « Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains ».

Vu l'article 6 des statuts de l'EPIC-Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Parmi ses membres, le Conseil d'administration élit un Président et un vice-président.

Attributions du Président :

- ⇒ Il présente le budget au Conseil d'administration
- ⇒ Il présente le compte financier de l'exercice écoulé au Conseil d'administration
- ⇒ Il nomme et licencie le directeur après avis du Conseil d'administration

Hormis la séance du Conseil d'administration, en cas d'empêchement du président, le vice-président ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le Président.

M. Gérard CANOVAS propose aux membres du Conseil d'Administration un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le principe du vote à main levée.

M. Gérard CANOVAS se porte candidat au poste de Président et demande aux membres présents s'il y a d'autres candidats. Aucun candidat ne se déclarant, il est demandé à l'assemblée de voter.

M. Gérard CANOVAS est élu Président de l'EPIC-Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc les Bains avec 6 voix.

Monsieur Le Président procède ensuite à l'élection du Vice-Président. Mme Brigitte LANET se porte candidate au poste de Vice-Présidente. Aucun candidat ne se déclarant, il est demandé à l'assemblée de voter.

Mme Brigitte LANET est élue Vice-Présidente de l'EPIC- Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc les Bains avec 6 voix.

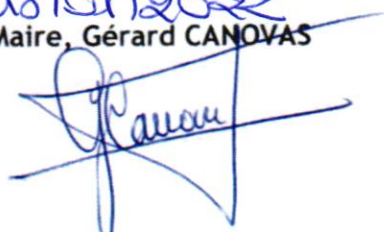
Le Conseil d'Administration après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire, Gérard CANOVAS,
- Approuve l'élection du Président, M. Gérard CANOVAS,
- Approuve l'élection de la Vice-Présidente, Mme Brigitte LANET,
- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 18/01/2022
Le Maire, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 19/01/2022
Le Maire, Gérard CANOVAS

